

DELIBERATION N°135/2024/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 A 9H00 AU SIEGE SO-CIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DEU CNETRE LITTORAL

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES PREMIERES DE GUYANE » POUR L'ANNEE 2024 AU TITRE DE LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de Procurations : 5 Nombre de Conseillers Présents : 26 Date de convocation : 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-cinq octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS: Gilles ADELSON – Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHENTUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Thierry ELIBOX – Serge FELIX - GRISET KHAN Farah – Elainne JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

<u>PROCURATIONS</u>: Xavier CLERVAUX donne procuration à Pascal BRIQUET— Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX – LY PHONG donne procuration à Daniel CASTOR – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Liser CLIFFORD donne procuration à Serge FELIX

ETAIENT ABSENTS: Serge BAFAU - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER Nadine COLIN - Yahya DAOUDI - Seedna DELAR - Corine DIMANCHE - Michel DUBOUILLE Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Nestor GOVINDIN - Patrick LECANTE - Chester LEONCE - Mikaël MANCÉE - Tineffa NAÏSSO - Axel RINO - Magali ROBO

SECRETAIRE DE SEANCE : Rolande SILEBER

31 POUR	Gilles ADELSON – Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Thierry ELIBOX – Serge FELIX - GRISET KHAN Farah – Elainne JEAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR **Procurations**: Xavier CLERVAUX - Hélène SERVIUS - Ly PHONG—Sandrine JACQUES – Liser CLIFFORD -
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération n°.13/2014/CACL en date du mercredi 26 février 2014 adoptant le Schéma Intercommunal pour le Développement Economique et définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral pour l'année 2024 ;

Considérant le bilan de l'action de l'association pour l'année 2023 ;

Considérant la demande de subvention de l'association « Les premières de Guyane » pour l'année 2024 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Développement Economique réunie en séance le lundi 9 septembre 2024 ;

Entendu l'avis de la Commission Finances et Fiscalités réunie en séance le lundi 22 septembre 2024 ;

Entendu l'avis du Bureau réuni en séance le mercredi 25 septembre 2024 ;

Entendu le Rapport N°135/2024/CACL du Président relatif à l'attribution d'une subvention à l'association les LES PREMIERES DE GUYANE pour l'année 2024 au titre de la compétence développement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

PREND ACTE du **Rapport N° 135/2024/CACL** relatif à l'« Approbation d'une subvention à l'association Les Premières de Guyane au titre de l'année 2024 pour le projet « Accompagnement des créatrices d'entreprises au travers d'actions de conseil, établissement des documents juridiques et financiers» ;

ARTICLE 2

APPROUVE la subvention à l'association LES PREMIERES DE GUYANE d'un montant de 95 000 € (QUARANTE-CINQ MILLE EUROS) au titre de l'année 2024 ;

ARTICLE 3

AFFECTE la participation de la CACL, au titre de l'année 2024, d'un montant de 45 000 euros (QUARANTE-CINQ MILLE EUROS) au titre de la politique de la ville, sur la ligne budgétaire prévue à cet effet :

Chapitre	Fonction	Article	Crédit BP 2024
65	428	6574	45 000 €

ARTICLE 4

AFFECTE la participation de la CACL, au titre de l'année 2024, d'un montant de 50 000 euros (CINQUANTE MILLE EUROS) au titre de la compétence développement économique, sur la ligne budgétaire prévue à cet effet

Chapitre	Fonction	Article	Crédit BP 2024
65	61	65748	50 000 €

ARTICLE 5

AUTORISE à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 25 octobre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK